



VOS INTERLOCUTEURS

Dans votre agence ECF Yannick Canteleu

RESPONSABLE D'AGENCE

Luc LEMIRE (A 02 076 0419 0)

ADMINISTRATIF

Personnes en charge des relations avec les élèves :

- Luc LEMIRE (A 02 076 0419 0)
- Mégane L (A 19 09 091 0047 0)

Relais Qualité

- Luc LEMIRE (A 02 076 0419 0)

EQUIPE PEDAGOGIQUE

Responsable pédagogique et handicap :

- Luc LEMIRE (A 02 076 0419 0)

Enseignants :

- Luc LEMIRE (A 02 076 0419 0)
- Mégane L (A 19 09 091 0047 0)
- Baptiste M (A 21 076 0017 0)

Notre équipe a la capacité d'intervenir sur l'agence, dans les domaines suivants :

- ETG (code)
- Permis B
- Apprentissage de la conduite accompagnée (AAC)
 - Conduite supervisée (CS)
- Régularisation 7 heures « boîte mécanique »
 - Perfectionnement à la conduite
 - Conduite économique
- Formation Post Permis (Prévention – Infraction – Accident)



INFORMATION IMPORTANTE

**Les devis de formation au permis de conduire ne sont délivrés
qu'après l'évaluation de départ.**



L'évaluation de départ est **OBLIGATOIRE**

Elle permet de :

- Déterminer votre niveau,
- Estimer le nombre de leçons nécessaires,
- Etablir un devis personnalisé et conforme à la réglementation.



**Merci de vous inscrire à l'évaluation de départ*
avant toute demande de devis.**

**Un règlement de 30€ est à prévoir pour la réservation de l'évaluation de départ (par chèque, espèce ou par virement)*

AUTO ECOLE YANNICK
42 AVENUE DE VERSAILLES
76 380 CANTELEU
TEL : 02.35.08.38.01
autoecoleyannick@gmail.com



MODALITES D'EXAMENS

AVEC L'AUTO-ECOLE ECF YANNICK

1. Présentation aux examens

Pour se présenter à l'examen théorique (code de la route) ainsi qu'à l'examen pratique du permis de conduire, le candidat doit obligatoirement être muni :

- D'une **pièce d'identité originale**
- **En cours de validité** (carte nationale d'identité, passeport ou titre de séjour accepté)

Toute absence de document ou présentation d'un document non conforme entraînera **l'impossibilité de passer l'examen**, sans remboursement des frais engagés.

2. Modalités d'inscription à l'examen du code

L'inscription à l'examen théorique général (ETG) est réalisée par l'auto-école auprès de l'organisme agréé La Poste.

Le candidat reçoit ensuite une convocation précisant :

- La date de l'examen
- L'horaire
- Le lieu de passage

3. Délais de présentation à l'examen pratique

À l'issue de la formation pratique, et **sous réserve que le niveau du candidat soit jugé suffisant** par l'enseignant de la conduite, l'auto-école s'engage à proposer une date d'examen pratique dans un **délai maximum de 15 jours** après la fin de la formation.

Ce délai peut être ajusté en fonction des disponibilités des places attribuées par l'administration.

4. Organisation le jour de l'examen pratique

Le candidat doit se présenter à l'auto-école 30 minutes avant l'horaire de convocation du premier candidat inscrit sur la session d'examen.

Ce temps est nécessaire pour :

- Vérifier les documents administratifs
- Organiser le départ vers le centre d'examen
- Recevoir les dernières consignes de l'enseignant

Tout retard pourra entraîner l'annulation du passage à l'examen.